

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| 1.                | 4. Elizabeth FEE       |
| 2. VACANT         | 5. VACANT              |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

SONT ABSENTS: MICHEL DESROSIERS

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et Greffier-trésorier

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 juin 2025
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

5. Mise en place d'un processus de numérisation – octroi de contrat
6. Appel d'offres pour la collecte sélective – mandat à la direction
7. Modification à l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables - approbation et autorisation de signature

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

8. Acceptation des comptes à payer
9. Rapports des salaires nets — 2025-06
10. Demande de subvention au volet 4 du fonds régions et ruralité – Projet ressource interne en sécurité civile
11. Autorisation de paiement d'une quote-part spéciale – régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

12. Mise à niveau chemin Université
13. Octroi de contrat – services en architecture – projet de patinoire réfrigérée
14. Octroi de contrat – services en ingénierie – terrains de tennis
15. Octroi de contrat – Service en ingénierie mécanique et électrique – projet Hôtel de ville
16. Entente de délégation de compétences pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau - approbation et autorisation de signature

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

17. Règlement 2025-771 modifiant le règlement de zonage 01-432 — Avis de motion
18. Règlement 2025-771 modifiant le règlement de zonage 01-432 — Adoption de 1<sup>er</sup> projet
19. Dérogation mineure – 361, rue Hovey (Marge avant et marge latérale)
20. PIIA Supérieur – 460 chemin de la Rivière
21. PIIA Intermédiaire – 4215 chemin Magog
22. PIIA intermédiaire – 210 rue Lebaron (agrandissement majeur)
23. Demande démolition — 40 rue Lafleur (Garage)
24. Demande de démolition — 725, rue Sherbrooke

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

25. Autorisation d'évènement - Fondation Christian Vachon – Relais du Lac Memphrémagog

**VARIA**

26. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
27. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

2025-07-07.118

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points 7 et 10, le retrait du point 23 et la modification du titre du point 16.

2025-07-07.119

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 JUIN 2025**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin soit adopté.

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Festival de Jazz 7 au 9 août
- Marché public tous les samedis jusqu'à l'Action de grâce
- Concerts parc Dreamland
- Plage et terrains de tennis ouverts

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

Période de questions disponible en audio seulement

2025-07-07.120

**MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE NUMÉRISATION – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite recourir aux services d'une entreprise afin de prendre en charge la numérisation des dossiers et des archives de la Municipalité;

ATTENDU QU'un appel d'offres prévoyant les services de numérisation et d'archivage des dossiers a été effectué conformément à la politique de gestion contractuelle;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à la Firme Chuck and Co pour un montant de 22 825,00\$;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Greffier-trésorier adjoint, M. Matthieu Simoneau soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :					

2025-07-07.121

**APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE – MANDAT À LA DIRECTION**

ATTENDU QUE l'échéance du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et organiques est définie au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le Canton de Hatley a choisi d'aller en appel d'offres de leur côté;

ATTENDU QUE North Hatley doit présenter un devis d'appel d'offres pour un nouveau contrat de collecte et le transport des matières résiduelles et organiques;

JE, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

DE MANDATER le Directeur général de procéder à une demande d'appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'offres (SEAO) pour la collecte et le transport des matières recyclables, résiduelles et organiques

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

2025-07-07.122

**MODIFICATION À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR LES  
MATIÈRES RECYCLABLES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE les Municipalités ont convenu d'une entente de délégation de compétences pour les matières résiduelles ayant notamment pour objet de déléguer à la MRC la compétence de conclure toute entente requise avec l'organisme de gestion désignée afin d'encadrer les services de collecte et de transport des matières recyclables;

ATTENDU QUE les parties considèrent opportun de modifier l'entente afin d'y préciser les règles relatives aux responsabilités des parties quant à la réparation, le remplacement et la distribution des bacs roulants;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil approuve l'entente modifiant l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables intervenue entre la MRC de Memphrémagog et les municipalités locales;

QUE le conseil autorise et mandate Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse et Monsieur Benoit Tremblay, directeur général, à signer l'entente modifiant l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.123

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER — 2025-06**

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le Conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 juin 2025 par le Service de trésorerie, d'une somme de 428 449,07

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.124

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2025-06**

ÉLUS	0
PERMANENTS	32 943,12 \$
SAISONNIERS	3 213,52 \$
<b>TOTAL</b>	<b>36 156,64 \$</b>

2025-07-07.125

**DEMANDE DE SUBVENTION AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ –  
PROJET RESSOURCE INTERNE EN SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Hatley, le Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, le Canton de Stanstead, Stanstead-Est, Ogden, et Barnston-Ouest désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service offerts aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :  
Le conseil de la Municipalité du Village de North Hatley s'engage à participer au projet de « Ressource interne en sécurité civile »;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le conseil nomme la RIME organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

Le conseil désigne le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay, ou en son absence le Greffier-trésorier adjoint, Monsieur Matthieu Simoneau pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.126

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE QUOTE-PART SPÉCIALE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK (RIGDSC)**

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d'opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Paiement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l'usine / Litige avec l'entrepreneur	(304 453) \$
<b>Budget supplémentaire</b>	<b>(1 050 735) \$</b>

CONSIDÉRANT QUE la dette de 107 500\$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumée par les membres de la Régie à l'exception de la Ville de Magog et du Canton d'Orford considérant la nature de l'entente finale dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de North Hatley demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise en place d'outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de North Hatley autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE cette quote-part sera en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l'article 15 de l'entente intermunicipale à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le conseil municipal de la Municipalité du Village de North Hatley accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$;

QUE ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la Municipalité du Village de North Hatley pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 13 486,74\$ ;

QUE le trésorier soit autorisé à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

2025-07-07.127

**MISE À NIVEAU CHEMIN UNIVERSITÉ**

ATTENDU QUE le chemin Université traverse le territoire de North Hatley sur une distance d'environ 800 mètres;

ATTENDU QUE la portion concernée est endommagée et que des travaux importants de rechargement doivent être effectués;

ATTENDU QUE des travaux d'urgence ont été effectués afin d'assurer la sécurité des usagers;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

DE mandater la direction à procéder à un appel de propositions pour le rechargement de la portion d'environ 800 mètres sur le chemin Université.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.128

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES EN ARCHITECTURE – PROJET DE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE**

ATTENDU la résolution 2024-10-07.22 octroyant un contrat en architecture pour mise en plan préliminaire;

ATTENDU QU'un appel d'offres prévoyant les services professionnels en architecture pour mise en plan définitif dans le cadre du projet de patinoire réfrigérée;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
Atelier Boréal Architecture	54 000,00\$	Offre conforme
Exode Architecture	32 950,00\$	Offre conforme
BOUM Architecture	-	Offre non reçue
Johanne Béland, Architecte	-	Offre non reçue

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à la Firme Exode Architecture pour un montant de 32 950,00\$ et que les fonds soient puisés à même le don reçu pour le projet de patinoire réfrigérée;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Greffier-trésorier adjoint, M. Matthieu Simoneau soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.129

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES EN INGÉNIERIE – TERRAINS DE TENNIS**

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre du projet de patinoire réfrigérée, de prévoir un réaménagement des terrains de tennis;

ATTENDU QU'un appel d'offres prévoyant les services professionnels en ingénierie – civil pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
Côté Jean et Associés	20 500,00\$	Offre conforme incluant plans, devis et surveillance des travaux
Artelia Canada	-	Offre non reçue
EXP	-	Offre non reçue

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à la Firme Côté Jean et Associés pour un montant de 20 500,00\$ et que les fonds soient puisés à même le don reçu pour le projet de patinoire réfrigérée;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Greffier-trésorier adjoint, M. Matthieu Simoneau soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.130

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICE EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE – PROJET HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la résolution 2024-10-07.14 prévoit des travaux d'amélioration énergétique de l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'ingénierie mécanique et électrique pour la mise en plan;

ATTENDU QU'un appel d'offres prévoyant les services professionnels en ingénierie – mécanique et électrique a été effectué;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les propositions suivantes :

FIRME	MONTANT	CONFORMITÉ
Côté Jean et Associés	21 700,00\$	Offre conforme
Groupe Farley Experts-Conseil Inc.	13 400,00\$	Offre conforme
EXP	35 500,00\$	Offre conforme

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE le Contrat soit octroyé à la Groupe Farley Experts-conseil pour un montant de 13 400,00\$ et que les fonds soient puisés à même l'enveloppe prévue par la TECQ;

QUE le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay ou en son absence, le Greffier-trésorier adjoint, M. Matthieu Simoneau soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité les contrats associés

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.131

**ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR MANDATER LA MRC À PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES POUR LA MODERNISATION DES STATIONS DE LAVAGE ET DESCENTES DE MISE À L'EAU - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que plusieurs plans d'eau de la MRC de Memphrémagog possèdent des installations de mise à l'eau ou des stations de lavage des embarcations;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, le conseil de la MRC a octroyé un mandat portant sur l'évaluation des stations existantes et des descentes de mise à l'eau ainsi que l'analyse des besoins et de l'optimisation du réseau à l'échelle MRC afin d'alimenter les réflexions entourant la modernisation du réseau de stations de lavage;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le conseil de la MRC a octroyé un second mandat consistant à estimer les coûts d'avant-projets des travaux civils pour la modernisation du réseau de stations de lavage et des installations de mise à l'eau existantes afin de fournir des données concrètes aux municipalités leur permettant de se positionner à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la modernisation du réseau de stations de lavage dans la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau aurait plusieurs avantages;

CONSIDÉRANT que pour permettre l'interopérabilité entre les stations de lavage et les barrières mécanisées, il est préférable que logiciel d'exploitation de ces équipements soit uniforme;

CONSIDÉRANT que la MRC a tenu plusieurs rencontres de concertation afin de structurer le modèle de fonctionnement du projet au cours du printemps 2025;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres, il a été demandé à la MRC de procéder à un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis requis pour procéder à cette modernisation;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

CONSIDÉRANT que la nature de ces deux appels d'offres étant semblable, il y a lieu de les regrouper à l'intérieur d'une même entente tout en laissant la possibilité aux parties de se retirer de l'appel d'offres en lien le mandat pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu à ce que les municipalités locales délèguent à la MRC de Memphrémagog certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère opportun d'adopter pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau.

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil approuve l'entente intermunicipale pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à l'eau;

QUE le conseil autorise et mandate Monsieur Benoit Tremblay, Directeur général à signer l'entente de délégation de compétences pour mandater la MRC à procéder à des appels d'offres pour la modernisation des stations de lavage et descentes de mise à;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-07-07.132**

**RÈGLEMENT 2025-771 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-432 — AVIS DE MOTION**

MOI, ANDREW J PELLETIER, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2025-771 portant sur la modification du règlement de zonage 01-432 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier les usages, les normes de construction et d'implantation pour la Zone Ra-25 en zone résidentielle concernant la hauteur et le nombre d'étage des bâtiments permettant 2 étages pour une hauteur maximale de 10 mètres.

**2025-07-07.133**

**RÈGLEMENT 2025-771 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 01-432 — ADOPTION DE 1ER PROJET**

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'adopter le projet de règlement 2025-771 modifiant le règlement de zonage n° 01-432.

Ce règlement aura pour objet de modifier les usages, les normes de construction et d'implantation pour la Zone Ra-25 en zone résidentielle concernant la hauteur et le nombre d'étage des bâtiments permettant 2 étages pour une hauteur maximale de 10 mètres.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une **assemblée publique de consultation** sera annoncée sous peu par avis public. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-07-07.134**

**DÉROGATION MINEURE – 361, RUE HOVEY (MARGE AVANT ET MARGE LATÉRALE)**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée le 17 décembre 2024 pour la propriété située au 361 rue Hovey;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser les éléments suivants, qui ne respectent pas les normes actuelles du Règlement de zonage 2001-432 :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

- Une marge avant de 7,38 mètres pour le bâtiment principal, alors que la norme minimale est de 7,5 mètres;
- Une marge latérale de 1,88 mètres pour l'escalier situé au nord-est du terrain alors que la norme minimale est de 2 mètres; et
- Une marge latérale de 0,6 mètre pour le perron et le 2<sup>e</sup> palier d'escalier également situé au nord-est alors que la norme minimale est de 2 mètres.

ATTENDU QUE le Conseil a eu l'occasion d'analyser le dossier et s'est entretenu avec le demandeur concernant les motifs de la demande;

ATTENDU QUE le Conseil a également été notifié d'un préjudice porté potentiel à un voisin de la propriété du 361 Hovey;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE la dérogation mineure soit autorisée pour la marge avant;

QUE la dérogation mineure soit refusée pour la marge latérale de 1,88 mètres; et

QUE la dérogation mineure soit refusée pour la marge latérale de 0,6 mètre.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-07-07.135**

**PIIA SUPÉRIEUR – 460 CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 460, chemin de la Rivière a déposé une demande visant à modifier la couleur du revêtement extérieur, des portes, des moulures et du balcon ;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 10 juin 2025, le CCUP a recommandé de ne pas approuver les couleurs initialement proposées, invitant le requérant à présenter une nouvelle palette afin d'assurer une meilleure intégration avec la toiture existante de couleur vert forêt ;

ATTENDU QUE le requérant a soumis une proposition révisée qui a été examinée par le CCUP lors de sa séance extraordinaire du 30 juin 2025 ;

ATTENDU QU'après analyse des nouvelles propositions, les membres du comité constatent que la palette révisée s'harmonise adéquatement avec la toiture existante et le cadre bâti environnant.

Le CCUP recommande ainsi favorablement l'approbation du projet avec les couleurs suivantes :

- Revêtement extérieur : *GreyFrost* ;
- Portes : *Blackcurrant Coulis* ;
- Moulures et balcon : *Grayish*.

ATTENDU QUE Monsieur Michel Desrosiers s'est retiré des délibérations et de la prise de décision sur ce point, étant l'ancien propriétaire de l'immeuble, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, et que le quorum a néanmoins été maintenu ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal approuve le projet comme recommandé par le CCUP lors de sa séance extraordinaire du 30 juin 2025 et autorise l'utilisation des couleurs suivantes pour le bâtiment situé au 460, chemin de la Rivière :

- GreyFrost pour le revêtement extérieur ;
- Blackcurrant Coulis pour les portes ;
- Grayish pour les moulures et le balcon.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**2025-07-07.136**

**PIIA INTERMÉDIAIRE – 4215 CHEMIN MAGOG**

ATTENDU QUE la présente demande vise la construction d'un agrandissement de type rez-de-jardin du côté cuisine, la modification de la toiture à versant unique (shed roof) sur la façade côté lac pour la transformer en toiture de type mansardé

ATTENDU QUE le projet comprend également l'installation d'un nouveau revêtement de toiture métallique de couleur (Gentek Graphite 5P5) sur le bâtiment principal et le garage ;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

ATTENDU QUE le projet prévoit de peindre le bâtiment principal dans un ton blanc chaud (BM OC130) et les montants de galerie et rampes dans un gris moyen (BM 2121-20) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et du patrimoine (CCUP), lors de sa séance du 30 juin 2025, a étudié la demande et a recommandé favorablement le projet, estimant qu'il s'intègre harmonieusement à l'architecture existante et respecte le cadre bâti environnant ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le conseil municipal approuve le projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment situé au 4215, chemin Magog, tel que présenté.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.137

**PIIA INTERMÉDIAIRE – 210 RUE LEBARON (AGRANDISSEMENT MAJEUR)**

ATTENDU QUE la présente demande fait suite à :

- l'avis préliminaire du Comité consultatif d'urbanisme et de patrimoine (CCUP) donné le 12 novembre 2024 (Réf. 2024-032) ;
- la recommandation du CCUP donnée le 18 mars 2025 (Réf. 2025-015) ;
- la résolution du Conseil municipal donnée le 7 avril 2025 (Réf. 2025-04-07.59) ;
- la recommandation du CCUP donnée le 13 mai 2025 (Réf. 2025-022).

ATTENDU QUE le CCUP avait recommandé d'apporter certaines modifications, notamment aux garde-corps, afin d'assurer une meilleure harmonisation avec le cadre bâti de North Hatley ;

ATTENDU QUE les modifications requises aux garde-corps ont été apportées conformément à la proposition du CCUP.

ATTENDU QUE le Conseil souhaite s'assurer du respect des marges comme prévu au règlement ;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le projet d'agrandissement majeur situé au 210, rue Lebaron, soit accepté tel que présenté incluant les recommandations du CCUP ;

QUE le permis de construction soit délivré en s'assurant que l'implantation du nouveau bâtiment respecte les marges prévues au règlement.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2025-07-07.138

**DEMANDE DÉMOLITION — 40 RUE LAFLEUR (GARAGE)**

ATTENDU la demande de démolition pour un bâtiment accessoire situé au 40 rue Lafleur;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire présente plusieurs défauts structuraux importants;

ATTENDU QUE la tenue d'une consultation publique a eu lieu le 7 juillet 2025 et qu'aucune personne ne s'y est présenté pour s'y opposer;

ATTENDU QUE le comité de démolition a émis un avis favorable à la démolition;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'ENTERRINER la décision rendue par le Comité de démolition le 7 juillet 2025;

QUE l'émission du permis de démolition s'effectue en respectant les modalités prévues au cadre normatif

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
7 JUILLET 2025**

2025-07-07.139

**AUTORISATION D'ÉVÈNEMENT - FONDATION CHRISTIAN VACHON – RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG**

ATTENDU QUE la 19e édition du Relais du lac Memphrémagog aura lieu de 27 septembre 2025;

ATTENDU QUE le Relais du lac Memphrémagog est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon;

ATTENDU QUE cette fondation vise à soutenir la persévérance et la réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite, peu importe leur situation;

ATTENDU QUE le trajet proposé par les organisateurs du Relais empruntera les chemins Capelton et Magog;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'AUTORISER le passage des coureurs durant la tenue de l'évènement le 27 septembre 2025 suivant la signature d'un protocole d'entente avec Municipalité pour la tenue de l'évènement.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE ET VILLE.

Période de questions disponible en audio seulement

2025-07-07.139

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h12, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

\_\_\_\_\_  
MARCELLA DAVIS-GERRISH  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
BENOIT TREMBLAY  
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.